

# Ministère de la culture et de la communication

## Concours interne et externe de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France

Spécialités : - maintenance des bâtiments et des matériels techniques ;  
- Bâtiments de France

SESSION 2014

Lundi 24 mars 2014

### Epreuve écrite d'admissibilité n°1 commune aux deux spécialités

*L'épreuve n°1 est constituée d'une série de cinq à sept questions à réponses courtes. Les questions sont destinées à vérifier les connaissances, l'esprit de synthèse et les capacités du candidat à se situer dans un environnement donné. Les questions peuvent être accompagnées d'un dossier documentaire qui, pour l'ensemble de ces questions, ne peut excéder dix pages. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.  
(durée : 2 heures ; coefficient : 2 ; note éliminatoire  $\leq 5$ ).*

#### Avertissements :

- les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées ;
- les candidats ne doivent pas joindre d'autres documents à leurs copies ;
- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- les candidats ne doivent pas signer leur composition ou y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de leur copie ;
- avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

**Le sujet comporte 3 pages au total celle-ci comprise.**

**Consigne : Le candidat devra respecter l'ordre des questions dans ses réponses.**

# Ministère de la culture et de la communication

## *Concours interne et externe de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France*

Spécialités : - maintenance des bâtiments et des matériels techniques ;  
- Bâtiments de France

SESSION 2014

**Lundi 24 mars 2014**

**Epreuve écrite d'admissibilité n°1 commune aux deux spécialités**

**Le jury du concours interne et externe de technicien(ne)s des services culturels et des Bâtiments de France a retenu 7 questions dont le barème est le suivant :**

|              |          |
|--------------|----------|
| Question n°1 | 3 points |
| Question n°2 | 2 points |
| Question n°3 | 4 points |
| Question n°4 | 3 points |
| Question n°5 | 3 points |
| Question n°6 | 2 points |
| Question n°7 | 3 points |

# Ministère de la culture et de la communication

## *Concours interne et externe de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France*

Spécialités : - maintenance des bâtiments et des matériels techniques ;  
- Bâtiments de France

SESSION 2014

**Lundi 24 mars 2014**

### **Epreuve écrite d'admissibilité n°1 commune aux deux spécialités**

#### Question n°1 :

Anicet Le Pors, ancien ministre de la fonction publique, lors d'un colloque organisé le 11 juillet 2013 à Paris, à l'occasion des trente ans du statut général de la fonction publique a déclaré : « J'ai eu le souci de fonder le statut sur des principes, enracinés dans l'histoire, d'égalité, d'indépendance, de laïcité et de responsabilité. Nous voulions que les fonctionnaires soient citoyens à part entière et responsables devant la nation ». Citez quatre droits et quatre obligations des fonctionnaires détaillés dans la loi Le Pors du 3 juillet 1983. Présentez-les très brièvement.

#### Question n°2 :

Qu'évoque pour vous le référentiel Marianne, initialement appelé charte Marianne, en application depuis 2008 au sein des services de l'État ?

#### Question n°3 :

Décrivez l'organigramme du ministère de la culture et de la communication suivant ses principales missions.

#### Question n°4 :

Quelles sont les missions des technicien(ne)s des services culturels et des Bâtiments de France ? Où sont-ils affectés ?

#### Question n°5 :

Décrivez le classement des établissements recevant du public (ERP) par catégories et par types.

#### Question n°6 :

Donnez une définition du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre ; précisez leurs missions.

#### Question n°7 :

Dans votre rôle de maître d'ouvrage, et dans le cadre de l'exécution d'un marché de travaux, citez au moins quatre intervenants extérieurs avec lesquels vous serez amené(e) à travailler, en précisant leurs missions.